



## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),  
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 octobre 2024,  
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| Préavis municipal n° 50 (24) : | Arrêté d'imposition 2025   |
| Préavis municipal n° 51 (24) : | Demande de crédit d'investissement pour la rénovation du collecteur d'eau claire à la place du collège |
| Préavis municipal n° 52 (24) : | Demande d'adoption d'un crédit complémentaire pour la transformation du collège en espace santé        |

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 4 octobre 2024

LA MUNICIPALITE



Commune de  
**Champagne**

Greffe municipal  
Rue du Village 1  
1424 Champagne

024 436 04 20  
champagne@champagne.ch  
www.champagne.ch